

# Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay

4 avril 2024 – Maison des Bretchs au Chambon-sur-Lignon

Compte-rendu



Le jeudi 4 avril 2024 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie à la maison des Bretchs au Chambon-sur-Lignon.

## Membres de la CLE présents

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Département de l'Ardèche Personnes présentes	<b>ROUSSET Nathalie</b>	Département de Haute-Loire
	<b>CHORLIET Christian</b>	Maire de Fay-sur-Lignon (43)
	<b>ROCHE Françoise</b>	Maire de Mars (07)
	<b>EYRAUD Jean-Michel</b>	Syndicat Mixte du Pays de la Jeune Loire
	<b>CHAMBON Jean-Luc</b>	Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
	<b>LIOGIER Huguette</b>	Communauté de communes des Sucs
	<b>BROUSSARD Olivier</b>	EPAGE Loire-Lignon
	<b>LECLERC Thierry</b>	PNR des Monts d'Ardèche
	<b>BONNET Bernard</b>	Saint-Etienne-Métropole
	<b>LAURANSON Gilles</b>	SYMPAE
Personnes représentées (pouvoir)	<b>VILLEMAGNE Michel</b>	Département de l'Ardèche
	<b>BUSSIÈRE Laurence</b>	PNR du Pilat → pouvoir à M.Bonnet
	<b>SOUVIGNET Bernard</b>	Communauté de communes du Pays de Montfaucon → pouvoir à M.Chambon

COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	<b>LECUNA Sylvain</b>	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire Ardèche (EDF)
	<b>DELORME Laititia</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire
	<b>ROUSSEL Pierre</b>	Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne
	<b>GIRAUDON Lucien</b>	FDAPPMA 43
	<b>TAVAUD André</b>	Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de la Haute Loire
	<b>G. PEYRET</b>	France Nature Environnement Haute-Loire

COLLÈGE DE L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	<b>BONICEL Fabrice</b>	Sous-Préfet d'Yssingaux
	<b>BERNARD Myriam</b>	MISEN 43
	<b>PLOTON Laurence</b>	ARS Auvergne
	<b>VILLATTE Sandrine</b>	DDT 42
	<b>SIMEON Olivier</b>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne

24 voix délibératives sur les 49, que compte la commission, ont été comptabilisées.

## Membres de la CLE excusés

<b>DEBARD Alain</b>	Mairie du Mazet-Saint-Voy	Collège des collectivités
<b>VERMEERSCH André</b>	Maire de Saint-Régis du Coin	Collège des collectivités
<b>RUEL Gilbert</b>	Communauté de Communes Haut-Lignon	Collège des collectivités
<b>MONTAGNON Jean-Philippe</b>	Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron	Collège des collectivités
<b>JOLIVET Guy</b>	Établissement Public Loire	Collège des collectivités
<b>AULAGNIER Jean-Paul</b>	Syndicat Mixte de Lavalette	Collège des collectivités
<b>BONNET Sylvié</b>	Conseil Départemental de la Loire	Collège des collectivités
<b>OUILLOON-PELISSIER Elisabeth</b>	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	Collège des collectivités
<b>GENEST Sophie</b>	Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire	Collège des usagers
<b>RENAUD Brigitte</b>	Mission Départementale de Développement Touristique de Haute-Loire	Collège des usagers
<b>GIRAUDON Lucien</b>	Fédération départementale de pêche pour la protection du milieu aquatique de la Haute Loire	Collège des usagers
<b>STRELCZYK Daniel</b>	Comité Départemental de la Randonnée 43	Collège des usagers
	UFC que Choie 43	Collège des usagers
	DDT 07	Collège de l'Etat
<b>JEHAES Dorothée</b>	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Collège de l'Etat
<b>POINAS Jean-Michel</b>	Office Français de la Biodiversité	Collège de l'Etat
	DDETSPP 43	Collège de l'Etat
<b>COUVIN Philippe</b>	CRPF 43	Collège de l'Etat

## Étaient aussi présents

Pierre-Yves SUBTIL, Saint-Etienne Métropole,  
 Stéphane CRAPSKY, Saint-Etienne Métropole,  
 Chloé VIATTE, Saint-Etienne Métropole,  
 Jean-Damien ROMÉYER, Département de Haute-Loire,  
 Christelle VASSAL-REVEILLE, DDT 43-SEF,  
 Jean-François FAYARD, Mairie de Montregard,  
 Yves BOMPIUS, Syndicat des Eaux de la Semène et Syndicat des Eaux Loire-Lignon,

Pierre LIOGIER, mairie d'Yssingaux et SIPEP,  
Eric JUBAN, Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron,  
Julie FAURE-LAURENT, Département de la Loire, PTGE Loire en Rhône-Alpes,  
Lionel BRUSC, Agriculteur à Lapte  
Norbert BONNEFOY, agriculteur à Chenereilles,  
Etienne FAUTRAD, directeur de l'EPAGE Loire-Lignon  
Eva DELAIGUE, EPAGE Loire-Lignon, animatrice transversale Lignon du Velay,  
Émilie DARNE, EPAGE Loire-Lignon, animatrice du SAGE Lignon du Velay,  
David COLLOMB, bureau d'études ISL,

présence en visio conférence de Vincent QUEMERAIS du bureau d'étude EMI et Sylvie DUFAU du bureau d'étude BRLi pour présenter le point numéro 2 de l'ordre du jour

## Ordre du jour

---

1. Validation du rapport d'activités de la CLE et de la cellule d'animation pour l'année 2023 et synthèse du tableau de bord du SAGE
2. Avis sur le porter à connaissances concernant les travaux de réhabilitation de l'évacuateur de crues du barrage de Lavalette
3. Présentation de l'état des lieux de l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) sur le bassin du Lignon.

## Principales discussions et relevés de décisions

---

### Interventions introductives

Madame Rousset, Présidente de la CLE (Conseillère Départementale de Haute-Loire) , introduit la séance.

Elle annonce l'arrivée d'un nouveau préfet chargé à l'eau , Serge GOUTEYRON, même si ce dernier sera plutôt attaché aux sujets concernant l'axe Allier et le barrage de Naussac, il peut être invité à de prochains travaux de la CLE.

Olivier Siméon (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) indique que le deuxième contrat Lignon du Velay pour la période 2024-2026 a été approuvé par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne lors de la séance du 14 mars 2024.

### 1 Validation du rapport d'activités de la CLE et de la cellule d'animation pour l'année 2023

Le bilan d'activités de la CLE et de la cellule d'animation 2023 ainsi que le tableau de bord du SAGE ont été transmis préalablement à la séance.

*Ce bilan d'activités est soumis au vote de la CLE et est validé à l'unanimité.*

### 2 Avis sur le porter à connaissances concernant les travaux de réhabilitation de l'évacuateur de crues (EVC) du barrage de Lavalette

Madame Rousset tient à préciser qu'il s'agit d'une sollicitation officielle de l'avis de la CLE sur ce porter à connaissances, et pour cela l'ensemble des membres de la CLE aurait du avoir accès au dossier complet. Elle s'excuse que cela n'ait pas été le cas, puisque seul le résumé non technique a été transmis accompagné d'une note préparée par l'animatrice.

Elle propose de voir à l'issue de la présentation faite par Saint-Etienne Métropole si les éléments sont suffisants pour les membres de la CLE pour émettre un avis et si besoin de laisser la possibilité de faire des retours complémentaires après avoir pris

connaissances des documents qui seront transmis avec le compte-rendu de la séance. Il est précisé que l'avis de la CLE doit être transmis d'ici le 6 mai aux services de la DDT 43.

Madame Bernard (DDT 43) précise que ce porter à connaissance s'inscrit dans le cadre réglementaire relatif à la modification d'une autorisation. Ces modifications ne sont pas jugées comme substantielles mais relèvent de l'application de l'article R181-45 pour édicton de prescriptions particulières dans la mesure où les aménagements relèvent de la prévention des dangers (enjeu de sécurité) et respectent les enjeux environnementaux. Les instances consultées par la DDT 43 sont : les communes concernées par les travaux, l'ARS, la DREAL, l'OFB, le Syndicat Mixte de Lavalette, la CLE du SAGE Lignon et l'EPAGE Loire-Lignon).

Monsieur Bonicel (sous-préfet d'Yssingeaux) précise que l'enjeu est d'avoir un retour rapide pour Saint-Etienne Métropole de la validation du PAC et des éventuelles demandes complémentaires à intégrer dans le dossier administratif.

M. Bonnet (vice-président à l'eau potable de Saint-Etienne Métropole) introduit la présentation du porter à connaissances.

Les travaux qui vont être présentés sont indispensables pour la sécurité du barrage, Saint-Etienne Métropole est attentive aux impacts que cela peut avoir pour les riverains et usagers et tenait à les tenir informés de ces travaux. Il s'agit de renouveler complètement les 3 vannes qui pèsent 50 tonnes chacune, et qui ont été mises en sécurité depuis le mois de janvier par un abaissement de la cote du plan d'eau. Ceci ayant pour effet de réduire le volume de la retenue de 40 à 26 millions de m<sup>3</sup>.

Il souligne l'important travail avec EDF pour affiner les modalités de gestion dynamique avec 3 objectifs : protection contre crues, maintien de la production d'électricité et maintien de la réserve d'eau pour l'AEP.

Il précise que pour intervenir au plus vite et éviter d'allonger la période d'abaissement du plan d'eau, la consultation des entreprises est déjà lancée et le démarrage est envisagé pour juillet.

Pierre-Yves Subtil (Saint-Etienne Métropole) présente le diagnostic sur les vannes, en particulier les 3 vannes d'origine (1948) qui présentent des fissures. Il évoque la mauvaise conception du contrepoids, les risques de vibrations et de mise en résonance et l'incapacité à assurer leur rôle pour évacuer les crues exceptionnelles. Il rappelle qu'une surveillance spécifique a été mise en place depuis ce diagnostic.

S Lecuna (EDF), explique que le principe de la gestion dynamique est d'avoir une connaissance en anticipation de ce qui va rentrer dans la retenue, pour creuser si nécessaire la retenue. La baisse de la cote est ainsi ajustée à ce qui est nécessaire pour encaisser l'épisode de crue. On préserve ainsi le stock pour l'alimentation en eau potable et on limite aussi les évacuations du chantier en cas de crue, ce qui permet de limiter la durée du chantier.

Le reste de la présentation est assurée par les bureaux d'études EMI et BRL Ingénierie en visioconférence, avec une partie sur les aspects techniques de la mise en œuvre des travaux et une partie sur l'évaluation des impacts.

Les points d'échanges soulevés suite à la présentation sont regroupés par thèmes.

### **Accès à la route :**

2 agriculteurs sont concernés par la traversée régulière du barrage, pendant la période de travaux agricoles, environ de mars à novembre. Ils sont présents lors de la réunion.

A leur interrogation sur la limitation du gabarit de passage (hauteur, largeur) par la mise en place du portique, il est répondu qu'il n'y aura pas de réduction de largeur et que la hauteur pourra aller jusqu'à 4,5 m. Il est rappelé que des convois spéciaux avec de gros colis passeront sur la route pour le chantier donc le gabarit ne peut pas être trop limité.

Il est convenu qu'un avertissement à l'avance par mail ou sms des longues périodes de fermeture de la route leur conviendrait. Pour les coupures journalières il serait souhaitable de garder un créneau fixe.

Un point d'attention est soulevé quant au ramassage scolaire qui peut emprunter quotidiennement la route.

La mise en place de la déviation doit tenir compte que les poids lourds ne peuvent pas passer par le village de Versilhac si c'est l'itinéraire qui était envisagé.

### **Qualité des eaux :**

Les syndicats des eaux utilisant la ressource de Lavalette demandent à être destinataires des résultats des suivis qualité des eaux qui seront mis en place. Cet échange sur les résultats qualité des eaux du barrage devrait d'ailleurs perdurer même hors période de travaux.

Une procédure doit aussi être mise en place en cas de pollution détectée par les suivis avec une alerte auprès des autres producteurs d'eau potable utilisant la ressource de Lavalette. Une procédure et chaîne d'alerte existe déjà en cas de pollution accidentelle dans le barrage, elle va être renforcée pour les travaux.

La mise en place de mesures de bonne gestion du chantier pour limiter les risques de pollutions est une demande inscrite dans le cahier des charges. C'est au prestataire de faire des propositions précises dans son offre.

### **Risque pour l'approvisionnement en eau potable :**

Il est demandé comment le stock nécessaire à l'alimentation en eau potable peut-être garanti en cas de sécheresse (type 2022).

Même si on n'est pas à l'abri d'une sécheresse sévère, la gestion coordonnée avec EDF (moins de production hydroélectrique) et les modalités de gestion du débit réservé (différent de débit garanti) permettront d'être plus efficient et plus économe par rapport au volume stocké.

Il est estimé que le maintien d'un débit de 650l/s en tout temps en aval du barrage alors que le débit entrant était inférieur avait généré en 2022 un déstockage

supplémentaire de 5 millions de m<sup>3</sup>. Ce ne sera plus le cas, en dessous du débit réservé, le débit restitué sera calé sur le débit entrant.

Il est aussi rappelé que l'abaissement de la cote du plan d'eau est indépendant du porter à connaissance, cet abaissement est déjà effectif depuis janvier et doit rester en l'état tant que rien n'est fait sur les vannes. Les travaux sont la meilleure solution pour résoudre les problèmes de sécurité et pouvoir à nouveau utiliser pleinement le stockage du barrage.

### Risque sécurité du barrage

La présentation des faiblesse constatées sur les vannes est considérée comme anxiogène. La question de l'état général du barrage et d'éventuels autres risques se pose.

Saint-Etienne Métropole rassure quant à l'état général du barrage qui est soumis à une étude de danger tous les 10 ans (stabilité, génie civil), la dernière a été réalisée l'année dernière et confirme que le barrage est en bon état.

### Remontée du niveau du plan d'eau

Il est demandé quel est la durée prévue pour remonter le niveau d'eau et vérifier le fonctionnement des vannes.

La durée et le phasage de cette phase de test reste incertaine et dépendra des conditions hydrologiques. Le planning prévisionnel envisage une remontée du niveau d'eau sur 3 mois (fin 2026 -premier trimestre 2027) puis des essais en eau sur 1 mois.

*A la suite de la présentation en séance, des échanges qui ont suivi en salle et de la seule transmission du résumé non technique aux membres de la CLE, l'avis de la CLE a été demandé,*

*Trois sujets ont émergé suite à la discussion en salle :*

- au sujet de la qualité de l'eau : transmettre les résultats d'analyses de la qualité de l'eau à la CLE et aux gestionnaires AEP utilisant la retenue,*
- au sujet de l'AEP : décrire et mettre en place une procédure d'alerte et de gestion en cas de pollution auprès des gestionnaires AEP utilisant la retenue,*
- au sujet de la circulation routière : tenir informés les agriculteurs et communes riveraines par mail ou par sms des périodes de fermetures de la route.*

*D'un point de vue formalisme à la date de rédaction du présent compte rendu le 26/04/2024 : la CLE n'émettra pas un avis formel et conclusif puisque la proposition de transmettre tout le dossier aux membres par la Présidente n'a pas été suivie d'effet suite au blocage des services de SEM au motif des procédures Vigipirate et de la validation par les services de l'État de ce mode dégradé de transmission des documents aux membres.*

Monsieur Bonicel tient à souligner l'important travail de concertation entre EDF et SEM qui a permis d'aboutir à la mise en place de la gestion dynamique afin de réduire la durée des travaux à 2 ans. Il rappelle que ces travaux sont nécessaires pour des raisons de sécurité.

Il note que la consultation des instances est importante et relève un retour positif sans point de blocage majeur. A l'issue du retour de toutes les instances consultées, les services de la DDT 43 proposeront un projet d'arrêté complémentaire soumis à l'avis du CODERST puis du préfet de Haute Loire.

Il suggère d'organiser une visite de chantier pour les membres de la CLE sous réserve que les conditions de sécurité le permettent

### **3 Présentation de l'état des lieux de l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) sur le bassin du Lignon.**

David Collomb du bureau d'étude ISL présente les premiers résultats de l'étude. Il s'agit des phases 0 & 1 ; acquisition de connaissances et état des lieux. Les données issues du modèle hydrologique ne sont pas encore disponibles.

Il est précisé qu'il n'y aura pas de validation lors de cette séance. Le rapport d'état des lieux n'ayant pas été transmis, un temps d'analyse des documents produits sera nécessaire. L'état des lieux sera validé en même temps que le diagnostic.

Au cours de la description du contexte géologique et hydrogéologique, un point d'information est fait sur l'équipement de 2 piézomètres prévus dans le cadre de l'étude pour améliorer la connaissance des ressources souterraines.

Ils concerneront le massif volcanique du Velay partagé entre les SAGE Lignon et Loire amont, 4 piézomètres seront installés au total pour compléter le seul piézomètre existant sur la partie Est de département. Pour ce qui concerne le côté Lignon, la première sonde vient d'être installée dans un forage existant à Saint-Front (massif des Roches). Pour le deuxième le site est choisi et en cours d'expertise, sur la commune des Vastres.

Madame Rousset en profite pour souligner que ce constat d'absence de connaissance de nos ressources souterraines est choquant car les gestionnaires travaillent à l'aveugle sans pouvoir anticiper les variations de leur ressource. Ces équipements ainsi que le suivi de débit des sources doivent se développer, c'est une des pistes du SDAEP de Haute-Loire.

Concernant le bilan de prélèvements pour l'usage AEP et en particulier les exports du bassin (diapo 28), une précision est donnée par MM Eyraud, Chorliet et Mme Roche : le bourg de Mars est alimenté par le Chambon-sur-Lignon et le secteur de Hugons par le SIAEP de Fay-sur-Lignon/les Vastres.

En fin de présentation Madame Bernard tient à s'assurer de l'association de la Chambre d'agriculture de Haute-Loire à la réalisation de l'étude (construction des hypothèses), et à la validation des résultats étant donné qu'elle n'est pas présente à la

CLE.

Madame Rousset indique que les travaux ont jusqu'alors été menés avec l'appui des services de la Chambre d'agriculture et même avec des groupes de travail où plusieurs agriculteurs ont participé aux réflexions, ce fut des temps d'échange très riches.

Elle a été informée oralement du choix des élus de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire de ne plus participer aux réunions, il lui semble d'ailleurs que monsieur le Préfet a été destinataire d'un courrier en ce sens. Elle déplore cette absence, mais comprend la démarche. Ils ont le droit de ne pas être en accord avec l'étude. Cependant elle précise qu'ils continueront à être invités aux travaux et les documents de l'étude leur seront transmis.

Olivier Siméon souligne que le calendrier de l'étude ne peut pas attendre pour un acteur qui ne veut plus contribuer, le déroulement de l'étude doit se poursuivre, car il rappelle que seuls les travaux réalisés jusqu'à fin 2024 seront éligibles au financement à 100 % de l'Agence.

***La séance est levée à 12h30.***

*Documents transmis :*

*bilan d'activités de la CLE et tableau de bord 2023*

*supports présentés en séance*

*note sur le porter à connaissances concernant les travaux de réhabilitation de l'évacuateur de crues du barrage de Lavalette et formalisant les attentes de la CLE*